

École Notre-Dame-des-Neiges
5309, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3T 1Y4
Rencontre virtuelle
Assemblée générale du 9 septembre 2021 à 18 h

63 parents sont présents pour l'assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

À 18 h, ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue par M. Louis Delisle, président substitut du C.É. Mme Pronovost, directrice de l'école Notre-Dame-des-Neiges se présente. Cette dernière s'adresse aux parents et présente la direction adjointe, M. Julien Sloan.

2. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents.

Afin de bien présenter la démocratie scolaire aux parents, Mme Pronovost explique comment les parents peuvent s'impliquer dans la vie de l'école de leur enfant. Elle présente les rôles et fonctions du conseil d'établissement ainsi que les différents sujets pour lesquels l'approbation des parents est nécessaire.

3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Pronovost que Julien Sloan, directeur adjoint, soit le secrétaire d'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Louis Delisle fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2020-2021

M. Louis Delisle fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2020-2021. Le procès-verbal est adopté.

6. Nombre de postes à combler

Le conseil d'établissement représente les deux écoles (Notre-Dame-des-Neiges et la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal). Il n'y a qu'une seule soirée d'élection. Mme Pronovost présente les membres du CÉ 2020-2021 et mentionne que cette année, les parents devront choisir un maximum de 3 parents (2 à Notre-Dame-des-Neiges et 1 à la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal) pour occuper un poste d'un mandat de 2 ans au sein du CÉ de l'école. Au total 8 parents peuvent siéger sur le CÉ. Cinq postes sont déjà pourvus par :

- Mme Sally Mac Naught

- Mme Carole Amoakon
- Mme Florence Gatignol
- Mme Elsa Soffiaturio
- M. Louis Delisle

7. Adoption de la procédure d'élection

Mme Pronovost explique aux parents la procédure à suivre pour l'élection des membres du CÉ. Il est proposé de procéder par vote virtuel.

Proposition adoptée à l'unanimité

8. Élections

Quatre postes sont à combler. Les parents suivants manifestent leur intérêt :

- Mme Jennifer Fils-Aimé
- Mme Batoul Lamane
- Mme Françoise Bichai
- Mme Mouna Gaye
- Mme Maxime Gascon-Trudeau
- M. Louis-Philippe Lemire (PCMR)
- Mme Clotilde Leblond (PCMR)

Les parents suivants étaient déjà élus (2020-2021) : Ils ont donc un mandat d'un an

- Mme Sally Mac Naught
- Mme Carole Amoakon
- Mme Florence Gatignol
- Mme Elsa Soffiaturio
- M. Louis Delisle

Les parents suivants ont été élus pour 2021-2022 et 2022-2023

- Mme Jennifer Fils-Aimé
- Mme Françoise Bichai
- Mme Clotilde Leblond
- Mme Mouna Gaye (substitut NDDN)
- M. Louis-Philippe Lemire (substitut PCMR)

Mme Carole Amoakon et Mme Elsa Soffiaturio se proposent pour représenter les parents au comité de parents. Il est entendu que Mme Carole Amoakon et Mme Elsa Soffiaturio (substitut) représenteront les parents au comité de parents.

Un vote a lieu afin de connaître l'intérêt de parents pour qu'un OPP soit mis en place en 2021-2022. Les parents votent à l'unanimité pour un OPP. Les parents doivent acheminer par courriel leurs noms et leurs coordonnées au plus tard le 10 septembre à 15h.

9. Période de questions

Le temps était écoulé et il n'y a pas eu de période de questions.

10. Mot de la direction

Mme Pronovost remercie les parents de leur présence à l'assemblée générale et félicite les nouveaux membres du CÉ.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 00.